- » Elle donne héréditairement et propriétairement la maison de sa demeure en cette ville aux enfants de son frère Charles avec la clause et réserve que Jean (dit le muet), troisième frère de la testatrice, y aura son logement sa vie durante. Elle donne esgalement aux enfants de son prénommé frère Charles l'obligation de onze cents pattagons pour lesquels la dixme des Hautes Charaises et aultres biens sont hypothécqués.
- » Elle donne propriétairement aux enfants de son frère Jean-Mathieu l'obligation de deux mille pattagons affectés sur Erpeldange, bien entendu qu'ils ne prouficteront d'Icelle obligation qu'apresz le trespas de son seigneur mari.
- » Quant aux joyaux en or et en argent de la testatrice, elle donne en premier lieu à son seigneur mari, le Baron d'Argenteau, une chaisne d'or qui se trouve dans un saclet avecq une pièce d'or de trente pattagons y joincte. Item une sallière d'argent sur la quelle sont gravées les armes desdits seigneurs d'Argenteau et celles de la testatrice, Item une écuelle d'argent, un chandelier d'argent et un petit flacquon d'argent avecq trois petites chaisnes attenantes.
- « Elle donne aux enfants de son frère Charles sont plus grand bassin et lavoir d'argent, Item une sallière d'argent surmontée d'un aigle et ayant aux quatre coings un vase pour y mettre du vinaigre ou des espiceries. Item deux de ses plus grands chandeliers d'argent et cinq goblets d'argent doré.
- » Aux enfants de son frère Jean-Mathieu, elle donne son autre bassin et lavoir d'argent, une sallière d'argent avecq des vases aux quatre coings pour y mettre du vinaigre ou des espiceries, deux grands chandeliers d'argent et deux grands goblets aussy d'argent.
- » A Odile de Lohinel, fille de sa sœur, la testatrice donne une lampette d'argent, un réchaud d'argent, une cannette d'argent intérieurement dorée, deux petits chandeliers d'argent, un lyon d'or, un carcan de diamants et à sa fille de Suys une petite chaisne d'or d'Espaigne. Item elle donne à ladite Odile de Lohinel une chaisne d'or avecq ses chaisnongs travaillés en rond, ses pendants d'oreilles de diamants, ses brasselettes de perles et une croix de diamants avecq une perle y pendante.
- » Elle donne aux enfants de son frèe Charles une chaisne d'or pesant cinq quatrons, avecq ses brasselettes d'or entrelassées de perles et de pierreries, au fils de son dit frère, le quel a nom Pierre, elle donne six coulières d'argent, six forgettes d'argent et une pièce d'or de cent pattagons.
- » Aux enfants de son frère Jean-Mathieu elle donne une chaisne d'or d'Espaigne et à son fils, qui a nom Raphaël, une pièce d'or de quarante pattagons.
- » A la douairière baronne de Beck, pour souvenir, elle donne un lézard d'or orné de diamants.
- » Elle donne trois paires de brasselettes d'or entremeslées de pastenay (ou pestenay) d'or aux trois Odile : à savoir Odile de Huart, fille de son frère Charles; Odile de Lohinel et Odile de Suys, fille d'icelle.